

REÇU LE

24 JUIL. 2019

CC LNG

JP
Vu

Monsieur le Président
Communauté de Communes LATITUDE NORD
GIRONDE
2 rue de la Ganne
33920 SAINT-SAVIN

Direction

Bordeaux, le 17 juillet 2019

Objet
Modification n°1 du PLU
de Civrac de Blaye

Dossier suivi par :
Laurent COURAU

Référence
111 SM/MP/145/

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de notre Compagnie sur la modification du PLU de Civrac de Blaye. Nous vous en remercions.

Au regard des modifications réglementaires pour les annexes et extensions, le projet consiste à adapter les règles de construction en zone N et A suite à l'entrée en vigueur des lois LAAF et Macron ;
Le projet tient compte globalement de la doctrine élaborée par la CDPENAF.

L'autre élément de la modification concerne l'identification des bâtiments pouvant changer de destination ;

Ces bâtiments se situent en zone N ou A du présent PLU. Nous notons qu'un certain nombre de bâtiments ont eu un usage ancien d'habitat et n'avons pas de remarques particulières, sauf à ce qu'ils soient très proches de terres ou vignes cultivées.

Nous notons que pour le garage indiqué en ZA18 et dans une moindre mesure pour les hangars situés en ZT29, ZT94, ZP124, ZK42 et 60 il est difficile d'imaginer comment ils pourront changer de destination sans être démolis et reconstruits.

Nous préconisons que dans tous les cas il soit prévu la création d'une bande boisée entre les bâtiments et les parcelles cultivées lorsque c'est le cas

En conséquence, notre compagnie émet un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte de nos remarques.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Chambre d'Agriculture
Siège social
17 cours Xavier Arnoz
CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 56 79 64 12
Fax 05 56 79 80 30
Email : territoires@
gironde.chambagri.fr

www.gironde.chambagri.fr

Le Directeur

Pierre GOT
Pierre GOT